

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DATE DE CONVOCATION 23/02/2021 L'an deux mille vingt et un, le premier mars à dix huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZERE

DATE D’AFFICHAGE
23/02/2021

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23**

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

PROCURATIONS : 01

VOTANTS : 22

Etaient présents : M. Mme LAGAÛZERE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique – MOHAND O AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – TILLOS Marie-Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – SICARD Christine – CAMBE Thierry – BAGES LIMOGES Carine – DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa – MACHEFE Thomas – BROUILLON Monique – POLONI Pascal

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme COUZIGOU Laurent – ALLARD Aurélie

Absents : M. Mme

Procuration : M. COUZIGOU Laurent procuration à M. CAMBE Thierry

Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance

017/2021

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**ELECTION D’UN MEMBRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU C.C.A.S. AU
SCRUTIN DE LISTE.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision **N° 28/2020** par laquelle l'assemblée délibérante avait procédé à l'élection de ses représentants au sein du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale :

Ont été proclamés élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme CAPRAIS Dominique
- Mme DE MARCHI Céline
- Mme BAGES LIMOGES Carine
- Mme RESSES Lisa
- Mme FABRE Sylviane
- Mme RAYE Nadia
- M. RESSIOT Didier
- M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki

Suite à la démission de **Madame Raye Nadia en date du 19 décembre 2020**, il y a lieu de procéder à son remplacement.

En application de l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles, cette élection doit se dérouler à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal,

~~Vu le code général des collectivités territoriales,~~

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R 123-7 et R 123-8,

Vu sa délibération du 08 juin 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale,

Vu le procès-verbal de sa séance d'installation du 24 mai 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**DÉCIDE :**

De procéder ainsi qu'il suit à l'élection d'un de ses représentants au sein du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale :

La liste du candidat présenté par des conseillers municipaux est la suivante :

- Mme BROUILLON Monique

L'élection se déroule au scrutin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de sièges à pourvoir : 1.
- nombre de votants : 22
- nombre de suffrages exprimés : 22

Ont obtenu (1) :

Listes de candidats	Nombre de voix obtenues
BROUILLON Monique22.....

Le Maire :**. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (02/03/2021) au siège de la collectivité ;****. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (02/03/2021) et de sa réception par le représentant de l'état.****Publié le 02 mars 2021.**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Sainte-Bazeille

Le 02 mars 2021

Le Maire,

Gilles LAGAUZERE


The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Sainte-Bazeille, Lot-et-Garonne. The stamp contains the text 'MAIRE DE STE-BAZEILLE' and 'Lot-et-Garonne'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.